



16.4.2021

## COMMUNICATION AUX MEMBRES

**Objet:** Pétition n° 0548/2019, présentée par Nicolas Laarman, de nationalité française, au nom de Pollinis France, sur les conséquences de l'utilisation de fongicides inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDHI) sur la santé humaine et les écosystèmes

### 1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire prétend qu'en dehors des aspects bénéfiques des fongicides SDHI, ces derniers provoquent des effets collatéraux nuisibles pour plusieurs autres organismes vivants, en fonction de la durée et des doses de leur exposition aux fongicides SDHI. Selon lui, le cadre législatif actuel a été défini sans que les données scientifiques constamment mises à jour soient correctement prises en compte, et la méthode de test n'est pas adaptée pour mesurer le risque sérieux que présentent les fongicides. Le pétitionnaire énumère une série de données scientifiques, en soulignant la sévérité des risques engendrés par l'utilisation des fongicides SDHI. Il demande au Parlement européen de réévaluer l'incidence de ces substances sur la santé humaine, les écosystèmes et les insectes pollinisateurs, comme le prévoit le règlement (CE) n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques.

### 2. Recevabilité

Déclarée recevable le 5 novembre 2019. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 227, paragraphe 6, du règlement intérieur).

### 3. Réponse de la Commission, reçue le 16 avril 2021

Le calendrier détaillé concernant les substances énumérées dans la pétition est disponible dans le tableau suivant:

Substance active	Stade du renouvellement / de la procédure d'approbation
Carboxine	Le renouvellement de l'approbation n'est plus préconisé. L'approbation expire le 31 mai 2021.
Boscalide	Le renouvellement de la procédure d'approbation concernant cette substance active est en cours. L'État membre rapporteur a envoyé le projet de rapport d'évaluation du renouvellement à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) le 9 novembre 2018. Une consultation publique concernant ce projet de rapport d'évaluation du renouvellement a eu lieu en janvier 2019. L'EFSA est en attente du projet de rapport d'évaluation du renouvellement révisé par l'État membre rapporteur (le délai était fixé en avril 2020, l'État membre rapporteur est en retard).
Fluopyram	Date limite de présentation du dossier de renouvellement: 30 avril 2021.
Flutolanil	Le renouvellement de la procédure d'approbation concernant cette substance active est en cours. L'État membre rapporteur a envoyé le projet de rapport d'évaluation du renouvellement à l'EFSA le 3 juillet 2018. Une consultation publique concernant ce projet de rapport d'évaluation du renouvellement a eu lieu en octobre 2018. L'EFSA a demandé des informations complémentaires en ce qui concerne cette substance à présenter avant fin octobre 2021 aux fins d'évaluation des propriétés perturbant le système endocrinien selon les critères établis par le règlement (EU) 2018/605.
Isopyrazam	Le renouvellement de l'approbation n'est plus préconisé. L'approbation expire le 31 mars 2023.
Bixafen	Date limite d'utilisation et de présentation du dossier de renouvellement: 31 mai 2022.
Penflufène	Date limite d'utilisation et de présentation du dossier de renouvellement: 31 mai 2022.
Penthiopyrade	Date limite d'utilisation et de présentation du dossier de renouvellement: 31 mai 2022.

Fluxapyroxade	Date limite d'utilisation et de présentation du dossier de renouvellement: 31 mai 2022.
Benodanil (retiré)	Non approuvé dans l'Union européenne comme indiqué par le pétitionnaire.
Pyrazole carboxine (bixafen modifié)	Ne figure pas dans la base de données de l'Union. Pour le bixafen voir plus haut.
Tébuconazole	Le renouvellement de la procédure d'approbation concernant cette substance active est en cours. L'État membre rapporteur a envoyé le projet de rapport d'évaluation du renouvellement à l'EFSA le 29 mars 2019. L'EFSA a jugé le projet de rapport d'évaluation du renouvellement incomplet, car il manquait, par exemple, l'évaluation des perturbateurs endocriniens. L'EFSA est en attente du projet de rapport d'évaluation du renouvellement complet par L'État membre rapporteur (attendu pour avril 2021), après quoi une consultation publique sera lancée.
Trifluzamide	Non approuvée dans l'UE.
Sédaxane	Date limite d'utilisation et de présentation du dossier de renouvellement: 31 mai 2022.
Benzovindiflupyr	Présentation du dossier de renouvellement en juillet 2020. L'État membre rapporteur doit remettre le projet de rapport d'évaluation du renouvellement en juillet 2021.
Mepronil (retiré)	Non approuvé dans l'Union européenne comme indiqué par le pétitionnaire.

Les procès-verbaux des réunions du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux sont accessibles via le lien suivant:

[https://ec.europa.eu/food/plant/standing\\_committees/sc\\_phytopharmaceuticals\\_en](https://ec.europa.eu/food/plant/standing_committees/sc_phytopharmaceuticals_en)

La pétition 2019/0548 figurait à l'ordre du jour des réunions de juillet et d'octobre 2020. Tous les documents à l'appui de la pétition ont été mis à la disposition des participants à ces réunions via le portail CIRCABC<sup>1</sup>. Le rapport de synthèse de la réunion de juillet 2020 est accessible à l'adresse susmentionnée. Un État membre a indiqué que son agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail mettrait à jour l'avis sur l'évaluation du signal concernant la toxicité des fongicides inhibiteurs de la succinate deshydrogénase (SDHI) en 2021, notamment les données les plus récentes désormais disponibles. Cet État membre tiendra la Commission et les autres États membres informés à

<sup>1</sup> <https://circabc.europa.eu/faces/jsp/extension/wai/login.jsp>  
CM\1229286FR.docx

propos de cette évaluation. Les États membres ont été invités à envoyer leurs observations d'ici le 11 septembre 2020.

Le procès-verbal de la réunion d'octobre 2020 est en voie de finalisation et sera publié sur le même portail. Aucun État membre n'a demandé la prise de mesures supplémentaires lors de cette réunion, à l'exception d'un État membre qui soutient dans ses observations écrites la mise à jour en 2021 de l'évaluation du signal concernant la toxicité des fongicides inhibiteurs de la succinate deshydrogénase (SDHI). Le comité permanent sera informé des résultats de cette mise à jour.

L'EFSA, qui participe au comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, a été informée de la pétition lors des réunions de juillet et d'octobre 2020. Comme demandé, la Commission a néanmoins transmis séparément à l'EFSA la pétition et tous les documents présentés par le pétitionnaire.